

Extrait du CGT Crédit Agricole

http://cgtca.net/article.php3?id_article=341

Les cahiers du salaire

- Actualité - Salaires -



Date de mise en ligne : lundi 2 février 2015

CGT Crédit Agricole

Sommaire

- [La Saga du salaire au Crédit](#)
- [Extrait de la déclaration \(…\)](#)
- [Négociations Annuelles Obligato](#)
- [La Saga du salaire au Crédit](#)

La Saga du salaire au Crédit Agricole Ep3

Suite plus bas

L'accord qui encadre l'évolution au Crédit Agricole de la "Rétribution Globale " n'est pas signé par la CGT parce que :

- ▶ La revalorisation du salaire de base n'est pas immédiate alors que l'écart négatif important avec les salaires des autres banques est reconnu depuis plusieurs années déjà sans compensation des pertes cumulées
- ▶ Le rattrapage de salaire à horizon 2017-2018 est insuffisant 10% ne corrigera que partiellement l'écart négatif reconnu pour tous
- ▶ Pour les plus bas salaires, c'est à peine la moitié !
- ▶ Les revenus aléatoires et variables sont réaffirmés avec la précarité qu'ils engendrent !
- ▶ La politique salariale qui a conduit à la situation actuelle est inchangée !
- ▶ Le maintien du niveau de revenus n'est pas garanti par les mécanismes de transfert proposés
- ▶ L'évolution des garanties conventionnelles est un recul de plus 98% des salariés ont aujourd'hui une garantie d'évolution de salaire déjà bien faible demain ce sera probablement autour de 60% seulement
- ▶ Une inadmissible politique sociale de terreur est mise en oeuvre !! Seule la proposition patronale a fait l'objet de débat. L'encadrement étroit des négociateurs locaux et la menace de bloquer une part du salaire des uns pour soutirer la signature de tous est inacceptable !

Extrait de la déclaration CGT du 29 janvier 2015

[...] Nous pensons sincèrement qu'une fois encore dans cette opération, vous n'objectez que des gains financiers. Pour la CGT, le salarié vend sa force de travail, sa capacité à produire de la richesse, et nous pouvons facilement observer au Crédit Agricole, sur les 10 dernières années, à travers les graphiques que nous vous avons fournis :

- ▶ Une belle évolution, pour vous, du coefficient d'exploitation envié et jaloué par les plus grosses banques privées
- ▶ Une incroyable évolution du surtravail ou du travail impayé
- ▶ Une spectaculaire évolution du taux de profitabilité, du taux de la plus-value du travail qui n'est rien d'autre que le taux d'exploitation du travail par le capital.

Mais qu'est ce qui a permis de tels résultats :

- ▶ L'engagement et la qualification des salariés dans la contribution à l'accroissement constant du PNB d'activité. Leur capacité à vendre des contreparties, des périphériques utiles, pas toujours au client, mais indispensables au développement du PNB.
- ▶ Une convention collective régressive qui depuis 1988, avec la suppression des garanties collectives telles que l'ancienneté, la disparition du point, a permis d'accroître progressivement un manque à gagner, pour les salariés, de 12 à 18 % en fonction des catégories, manque à gagner constaté par les signataires eux-mêmes.

Certains mêmes, signataires va devant, qui aujourd'hui communiquent encore, plein d'entrain et d'autosatisfaction, s'autoproclamant les seuls initiateurs et sauveurs des intérêts des salariés. Ceux qui après avoir fait perdre au moins 12 % de salaires depuis des années, sans même demander de rattrapage du retard engrangé, sans excuse et sans honte, affichent avoir obtenu à eux-seuls 10 % d'augmentation de RCE ! Ils s'affichent aujourd'hui sans complexe comme les défenseurs des salaires cotisés alors qu'ils étaient hier, avec d'autres, forts d'explications et justifications pour accompagner la prolifération de l'intéressement.

Ces mêmes signataires indispensables au patronat, au capital, signataires de l'ANI du 11 janvier 2013, du pacte de responsabilité, demain peut être « du dialogue social » qui prévoit la suppression des DP, CE et CHSCT regroupés au sein d'une instance unique dépeçée de moyens et prérogatives. Mais il est vrai que le crédit Agricole est précurseur en la matière avec l'adhésion à la démarche Nationale Nice V1 puis Nice V2 qui demandaient déjà aux élus CE et CHSCT de s'asseoir sur leurs prérogatives notamment en matière d'expertise.

« Celui qui ne sait défendre les vieilles conquêtes n'en fera jamais de nouvelles ».

Nous rappelons que la CGT du crédit Agricole est opposée à l'intéressement, au PEE, au PERCO, à toute forme de retraite par capitalisation.

1- A l'intéressement, parce qu'il met le salarié « le travailleur » dans la situation du capitaliste. Comme l'actionnaire, il attend que l'Entreprise fasse les résultats les plus importants possibles et nous savons tous, qu'une partie de ceux-ci est issue de la maîtrise des charges de fonctionnement et par extension de la masse salariale. Autant dire que le salarié encourage ainsi innocemment, la réduction des effectifs, la maîtrise de son salaire et la dégradation de ses conditions de travail et de vie. De plus depuis toujours, cette ressource a échappé aux cotisations sociales, aux salaires socialisés, né de la volonté de solidarité pour l'accès égalitaire à la santé, aux moyens de vivre sa vieillesse, issue du Conseil National de la Résistance qui voulait émanciper la classe ouvrière de la domination de ceux qui possèdent les moyens de production en ouvrant d'autres perspectives d'avenir par ce programme si bien nommé « les jours heureux ». C'est seulement par

économie que les Caisses Régionales et la FNCA ont privilégié l'intéressement jusqu'à ... l'augmentation du forfait social !

2- aux PEE et PERCO parce que ces dispositifs qui s'adressent à ceux qui ont les moyens, à ceux dont le salaire de base est suffisant pour couvrir leurs besoins, souvent catégoriels, sont tout à la fois prisés par ceux qui sont allergiques à l'impôt pourtant indispensable au bon fonctionnement de nos services publics (hôpitaux, écoles, culture.....), par ceux qui contribuent par les exonérations au déficit grandissant de la dette nationale. Ceux-là qui peut-être innocemment pour certains souscrivent dans le cadre d'une enveloppe défiscalisée des actions, des obligations espérant ainsi spéculer, espérant ainsi que les entreprises dans lesquelles ils investissent en actions fassent des résultats et par voie de conséquence réduisent leurs charges principalement salariale.

Quant à la REC, qui pourrait être admise comme une motivation collective pour l'atteinte d'objectifs réalisables, elle ne peut suppléer une insuffisance salariale et devient inacceptable lorsqu'elle expose les plus faibles, qu'ils soient poussés par le besoin ou l'ambition, à ignorer les règles élémentaires de déontologie, voire réglementaires [...]

Négociations Annuelles Obligatoires

La délégation patronale invite les organisations syndicales ... à table ... En entrée : 0% de matière grasse sur une inflation très basse !

Suivi du pudding des contraintes réglementaires, insécurité fiscale au sirop d'une activité économique très ralentie

Au dessert : +0,3% de RCE ou +0,25% de RCE et +5% sur le supplément familial en cas de signature ! sinon ce sera +0.25% de RCE ...

Au bas de la grille, c'est 3 baguettes de pain par mois ! s'est indignée la CGT. Pas une miette des 3,5 Milliards de résultats nets annuels pour les salariés !

L'écart de salaire avec les autres banques n'est pas prêt d'être comblé ! Qualifiée de « plus que symbolique », « indécente », « méprisante », « aumône » cette proposition sera-t-elle avalisée ?

- ▶ La CGT a insisté sur les besoins élémentaires souvent alimentaires des salariés qui disposent des salaires les plus bas
- ▶ La CGT a rappelé les moyens disponibles dans des entreprises coopératives, mutualistes, a-capitalistes
- ▶ La CGT a mis en valeur l'extraordinaire évolution des taux de profitabilité, plus-value du travail qui illustrent le taux d'exploitation du travail par le capital
- ▶ La CGT a demandé : (pour rappel SOFINCO estime à 580 Euros de plus les besoins d'un ménage sur 3)
 - Pour les niveaux A à G : + 500 Euros brut mensuel
 - Pour le niveau H : + 350 Euros brut mensuel
 - Pour les niveaux I : + 200 Euros brut mensuel
 - Pour les positions 16 et 17 respectivement : + 100 et +50 Euros brut mensuel
 - Et une revalorisation annuelle de 2% au titre de l'expérience acquise

« L'aumône et la misère sont deux infirmes qui cheminent appuyés l'un sur l'autre » C. Dollfus

La Saga du salaire au Crédit Agricole Ep 4
